



CCUES

L'essentiel

Partager ce que nous avons compris

réunion du 4 mars 2015

Ce compte-rendu se focalisera sur la présentation des résultats financiers : [Nous avons commenté ces résultats dans un communiqué de presse du 17 février](#) et y reviendrons également dans notre prochaine lettre de l'Épargne et de l'Actionnariat à paraître mi-mars.

Comme nous l'avons déclaré déjà, si la CFE-CGC se félicite que la réduction du chiffre d'affaires paraisse endiguée, elle déplore que le maintien de l'EBITDA « en ligne avec les objectifs » se fasse essentiellement au prix d'une baisse de la masse salariale et d'une réduction des effectifs de près de 4%. Par ailleurs, et pour la 3ème année consécutive, l'Entreprise a fait le choix du sacro-saint dividende en y consacrant presque 2 fois son bénéfice, [...] sacrifiant ainsi depuis 5 ans les fonds propres de l'entreprise tout en masquant notre niveau d'endettement derrière des obligations perpétuelles.

[...] Dans un contexte ultra-concurrentiel et de consolidation du secteur des télécommunications à l'échelle mondiale, il est plus que jamais crucial de ne pas obérer les capacités d'investissement de l'entreprise. Aussi la CFE-CGC demande-t-elle que notre politique de distribution de dividendes [...] revienne à des niveaux compatibles avec nos ambitions de consolidation, autour de 0,35 € par action dès cette année.

■ Résultats Orange SA exercice 2014, présentés par Ramon Fernandez

La présentation est dans la tradition de privilégier les chiffres valorisants au détriment de ceux qui ne le sont pas ! Comme cela change tous les ans, la tradition consiste à ne pas présenter les mêmes chiffres à chaque fois ce qui rend quasi impossible le suivi d'une année sur l'autre.

« Tout est sous contrôle, donc ! »

Affichant un bel un optimisme, la Direction se félicite...

- de ce que le cours de l'action ait augmenté de 60% en 2014, alors que les autres opérateurs en Europe n'ont eu que 7% d'amélioration.
- d'un CA 2014 = 39,4 Mds€
- d'un taux de marge de 12,2 Mds €. (En 2013 Orange avait perdu un point de marge; le taux 2014 a permis d'augmenter les investissements)
- d'un ratio de dette ramené à 2,09 versus 2,37

...et pour toutes ces raisons confirme le maintien du dividende à 0,60€ ! Dont acte...

Nos remarques...

[...] le maintien de l'EBITDA « en ligne avec les objectifs » s'est fait essentiellement au détriment du personnel, dont les effectifs (en Equivalents Temps Plein) ont baissé en moyenne de 3,8%, dont 3,7% pour la France et 3,9% à l'étranger, réduisant d'autant la masse salariale.

[...] Cela s'inscrit dans un contexte qui se tend, même si les indicateurs nous montrent les résultats du baromètre social ravis sur le beau fixe. Les salariés qui partent en TPS ou en retraite ne sont remplacés qu'à hauteur d'1 sur 3 ou sur 4 ; inévitablement les conditions de travail se dégradent, avec aujourd'hui sans cesse et dans presque tous les domaines, plus de polyvalence, de multi-compétence exigées.

Selon l'annonce de M. Mettling dans la presse « il n'y aura plus - chez Orange - de plan de départs volontaires ni de plan social - avec cette précision qu' « Orange s'appuiera désormais sur les départs naturels pour renouveler les effectifs ».

Cela laisse un tantinet amers et désabusés tous ceux qui auront vu partir des cohortes de leurs collègues d'abord en CFC puis en TPS.

Au final, les personnels sont fragilisés par des décennies de réorganisations, pour preuve le nombre des suicides qui est reparti à la hausse (21 en 2014 et pas moins de 6 pour le seul mois de janvier 2015). Nous ne pouvons oublier la menace toujours présente et que ces mesures dispendieuses accroissent la fragilité de notre entreprise et l'inquiétude des personnels.

...et nos questions (parfois sans réponses) !

- L'Ebitda n'aurait-il pas été sous-évalué ?
- Au vu du lourd handicap que représentent les 1,7Mds€ versés pour satisfaire les appétits financiers de nos actionnaires (dont l'Etat) et compte-tenu de la méthode de calcul de la capacité d'autofinancement (résultat de l'exercice + charges non décaissables - produits non décaissables +/- résultat sur cessions d'éléments d'actifs), **quelles sont les capacités d'autofinancement de l'entreprise** autres que de se défaire régulièrement d'actifs, dont certains manifestement bradés comme par exemple Orange Suisse dont l'acheteur a pu réaliser une culbute en moins de deux ans !
- Au niveau de l'endettement, le ratio dette/Ebitda passe à 2,09 au lieu de 2,37. **Est-ce en relation avec l'émission d'obligations hybrides qui sont de l'endettement mais peuvent ou sont marquées en capitaux propres ?**
- Il y a eu en 2014 deux émissions d'obligations hybrides pour un montant total de 5,75 Mds€ (2,75 Mds en février à 4,90% / an, et 3 Mds en octobre à 4,5%).

Quel est le coût réel de l'endettement ?

Pour les obligations hybrides quel % ou quelle partie seront portés en capitaux ? Sous quels délais et en quoi le ratio endettement/Ebitda sera-t-il affecté, et cet indicateur sera-t-il sincère ou bien paraîtra-t-il masqué ?

- A l'échéance, en cas de non-paiement de la dette, la conversion en actions est-elle automatique ?
- Quel est le coût de l'action Orange dans les comptes au bilan ? Y-a-t-il eu une plus-value ? Les plus-values ou moins-values financières sont-elles comptabilisées ?

Les protestations de la Direction...

- « Le niveau de dividendes n'appauvrit pas le Groupe... c'est le résultat social qui est la base de la rémunération, c'est à dire 1,7 Mds € de redistribution des dividendes. Le passage des comptes consolidés aux comptes sociaux n'est certes pas facile ». Devrions-nous entendre pas facile à comprendre, pour nous autres non-initiés ?
- « La dette hybride est constituée d'obligations subordonnées de titres hybrides qui au regard des normes IFRS sont considérées comme des fonds propres, sans termes précis. Les agences de notation estiment qu'il est légitime de retenir la moitié de ces fonds hybrides comme fonds propres, (jusqu'à un certain seuil non précisé en séance), les autres 50% étant de la dette pure. Ces dettes ont un coût inférieur à ce que représenterait une levée de capital. Il n'y a rien de toxique, c'est simplement compliqué ! ça n'est pas indexé par exemple sur le franc suisse, il s'agit de taux fixes qui peuvent évoluer... La méthodologie est parfaitement claire »... Sauf pour les non-initiés ?

En conclusion, pour la CFE-CGC :

Nous autres « non-initiés » pensons pour autant que cette dette hybride (dont les taux d'intérêts, rappelons-le, sont très supérieurs à ceux d'un endettement classique) n'aidera nullement à augmenter la confiance des investisseurs, ni à relever notre notation.

Nous déplorons, encore, que sous couvert de technicité comptable, on nous taise le fait que les obligations perpétuelles masquent un endettement réel et font peser sur l'entreprise une lourde charge financière.

Nous regrettons, toujours, que le versement d'un dividende excessif continue de réduire les fonds propres d'Orange comme sa capacité d'investissement et obère durablement l'avenir de l'entreprise.

Mais pas d'inquiétude, « tout est sous contrôle »...

■ Elections des membres des commissions du CCUES

Chaque commission existe ou est créée pour émettre et fournir aux élus du CCUES des analyses et des propositions d'actions, et pour définir les moyens de leur réalisation.

Liste des membres des commissions CCUES proposée par la CFE-CGC et adoptée à l'unanimité en séance :

- Commission Economique : Noel Fayeaux
- Commission emploi formation : Maxence d'Eprenesnil
- Commission Egalité pro : Veronique Garnier
- Commission logement : Sébastien Méry
- Commission RSI : Jean Pierre Testi
- Commission R&D : Christophe Dousson
- Commission ASC : Nadine Barthélémy et Franca Lostys
- Commission Handicap : Eric Picot
- Commission Orange France : Régis Bourdeaux et Laurence Dalbousiere
- Commission Entreprise : Elisabeth Rivier
- Commission DOM : Michel Chambeoit

Vote :

CFDT ; CFE -CGC ; CFTC ; CGT, FO, SUD : POUR

■ Point fonctionnement du CCUES

Présentation des budgets de fonctionnement et ASC

Nous rappelons que ce budget ASC ne correspond pas à la politique de la CFE-CGC dans le domaine : Nous défendons des ASC plus équitables et plus simples avec des frais de gestion réduits au strict nécessaire pour pouvoir ainsi redistribuer le maximum de prestations aux ouvriers-droit. Prestations qui d'ailleurs devraient être, pour la CFE-CGC, intégralement gérées par les CE. Enfin, nous ne saurions cautionner une gestion des ASC adossée au QF et militons pour une attribution liée au grade et dégressive. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote du budget.

VOTE :

15 POUR : FO, CGT, CFDT

9 abstentions : CFE-CGC, SUD, CFTC

Vos correspondants CFE-CGC

Georges Beauvais (CE SCE), Maxence d'Eprenesnil (CE IMTW), Noël Fayeaux (CE DO Centre Est),
Frédérique Limido-Milesi (CE Fonctions Support Finances), Franca Lostys (CE Orange France Siège),
Eric Picot (CE DO Normandie Centre), Elisabeth Rivier (CE DO Ile de France),
Christian Simon (CE DTSI), Philippe Vidal (CE IMTW)